

La constitution

En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera ce soir à l'heure de l'ajournement: le député d'Edmonton-Sud (M. Roche)—Les relations Nord-Sud—La déclaration des pays non alignés—L'élaboration de la position canadienne; le député de Waterloo (M. McLean)—Les affaires extérieures—La politique du Canada à l'égard du Salvador.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA CONSTITUTION

LE PROJET DE RÉSOLUTION CONCERNANT LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1981

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Chrétien, appuyé par M. Roberts, concernant une Adresse à Sa Majesté la reine relativement à la Constitution du Canada.

Et sur l'amendement de M. Epp, appuyé par M. Baker (Nepean-Carleton): Qu'on modifie la motion à l'annexe B de la résolution proposée en supprimant l'article 46 et en apportant à l'annexe toutes les modifications qui découlent de cette suppression.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Monsieur l'Orateur, je dois dire que j'éprouve beaucoup de satisfaction à prendre la parole après «Nickerson le fixiste». Sur une note plus sérieuse, j'aimerais dire que nous participons actuellement à un débat historique et que je tiens pour un honneur de pouvoir y participer, d'autant plus que nous vivons des heures intéressantes. Il n'existe pas de solutions simples et nettes à nos problèmes; j'en veux pour preuve les positions diverses adoptées par nos dirigeants à l'égard de la question constitutionnelle. Je trouve vraiment très intéressant de vivre les heures actuelles.

Je suis fier, je l'avoue, de la façon dont mon parti a relevé les défis auxquels nous sommes confrontés; il l'a fait dans un esprit constructif et démocratique, et par cela j'entends que nous respectons l'opinion de la minorité, et en particulier l'opinion de nos députés de la Saskatchewan qui se prononcent contre le projet de résolution. Nous ne confondons cependant pas l'opinion de la minorité avec les droits démocratiques de la majorité, et c'est la majorité des députés de notre caucus qui définit l'orientation du parti, et voilà ce dont je veux vous entretenir aujourd'hui.

Je dirai en outre que nous abordons la question dans un esprit constructif parce que nous cherchons à améliorer le projet de rapatriement dont nous sommes saisis. Nous cherchons à construire au lieu de démolir. Nous sommes parfois tentés de prendre une attitude négative et de chercher à démolir le projet dont la Chambre a été saisie, surtout à cause de la façon dont le gouvernement libéral a entrepris la révision de la constitution. Il s'y est pris de façon abominable et affligeante. Peu de temps après le référendum québécois, le pays offrait un climat très propice à la réforme constitutionnelle, mais le gouvernement libéral a eu tôt fait de dissiper la bonne volonté que le public manifestait pour une nouvelle constitution par la façon odieuse dont il s'y est pris.

La première erreur du gouvernement libéral a résidé dans ce document sur la stratégie constitutionnelle, un document cynique, qui a filtré et qui a soulevé immédiatement la colère des gouvernements provinciaux. A partir de là, il y avait très peu de chances ou d'espoir que la conférence constitutionnelle qui a suivi le referendum du Québec donne des résultats positifs. Je dois signaler en toute justice qu'un gouvernement provincial au moins n'a pas réagi aussi violemment que certains autres. Je pense au gouvernement de la Saskatchewan qui a continué de négocier et qui a obtenu des modifications positives et constructives du programme constitutionnel.

Les libéraux ont ensuite commis l'erreur d'abuser de la clôture. Je crois qu'ils auraient pu gagner l'appui de la population à l'égard des modifications constitutionnelles nécessaires s'ils n'avaient pas eu recours à la clôture et avaient permis que le débat initial du programme constitutionnel se prolonge. En outre, les libéraux n'ont pas su bien évaluer l'opinion publique lorsqu'ils ont tenté de circonscrire le débat du comité dans un temps trop court, avant de permettre au Comité, après bien des pleurs et des grincements de dents, de poursuivre l'examen de la constitution jusqu'au 6 février au lieu du 9 décembre, grâce notamment aux efforts de notre parti. Je dois dire que se fut une grande victoire qui a considérablement modifié l'étude de l'ensemble des mesures constitutionnelles.

Les libéraux ont toutefois été mal inspirés en interdisant la télédiffusion des délibérations du comité de la constitution. Ils ont quand même été forcés de céder, ce qui a permis aux Canadiens de suivre le débat constitutionnel. Nous qui sommes assis de ce côté-ci de la Chambre, nous exigeons un débat approfondi et équitable sur la réforme constitutionnelle. Le gouvernement ne doit pas prendre notre requête à la légère car c'est le seul moyen d'obtenir une version définitive du projet qui soit vraiment légitime. Je défie le gouvernement d'arriver à faire cautionner sa résolution par les Canadiens et je lui conseille de cesser de s'adonner à un petit jeu stupide qui risque d'inciter les Canadiens à rejeter cet ensemble de mesures.

Si les libéraux ont commis certaines maladresses, il n'en reste pas moins qu'ils ont pris beaucoup de bonnes décisions à propos de cet ensemble de mesures. Ainsi, ils ont fourni l'occasion aux citoyens de donner leur avis sur la résolution et ils ont permis aux provinces de continuer à négocier. Les efforts de négociation de la Saskatchewan ont sans contredit conduit à des améliorations de l'ensemble des propositions. Je crois qu'il est encore possible d'apporter d'autres améliorations par des amendements à la Chambre, si les conservateurs, par exemple, laissent des membres d'autres partis proposer des amendements, et j'espère que le gouvernement restera réceptif aux suggestions qui pourraient améliorer le projet pour le plus grand bien du Canada tout entier.

Nous nous sommes prononcés en faveur du projet dès le début, à cause de ses éléments très importants comme le rapatriement, la formule d'amendement, la charte des droits et la promesse d'une modification en ce qui concerne les ressources. Ce sont de bons éléments. Malheureusement, l'ensemble tel qu'il avait été conçu à l'origine péchait gravement. Par conséquent, les citoyens du Canada et les députés ont accompli beaucoup de travail pour améliorer le projet de résolution.